

## Procès-Verbal du Comité Syndical du 13 novembre 2018

Nombre de Membres en exercice au jour de la séance : 30 Présents : 20

Président : M. JOUBERT Claude

Secrétaire de séance : M MICHAUD Daniel

Date de convocation : 23 octobre 2018

Membres présents à la séance : les Délégués suivants :

- Les Ardillats : Mme LANGLOIS Véronique et M. TAGUET Serge
- Beaujeu : M. SOTTON Sylvain
- Cercié : M. BRUNET Eric M LEFESSANT Patrick
- Chénelette : M. BOUCAUD Jean-Paul
- Dracé : M. PIAZZA Gilbert et M. CHARCOSSET Frédéric
- Lantignié : M. JOUBERT Claude
- Marchampt : M. PERRAUD Jean-Louis et M. DUPON Claude
- Quincié en Beaujolais : M. MICHAUD Daniel
- Régnié - Durette : CANCELA Jany
- St Didier Sur Beaujeu : M. DUBOST René et M. COMBET André
- St Jean d'Ardières : M. FESSY Serges et M MAZILLE Michel.
- St Lager : M RUET Eric
- Taponas : M. FAYARD Daniel
- Vernay :
- Villié- Morgon : M. TOURNISSOUX Serge

Délégués excusés : Mme DUCROT Véronique Mme VIROT, M MARTINI Louis, M. MELIA Paul, M. FAVRE Patrick M. PERRET Dominique, M. MORAZZANI Jean-Jacques, M.DUBOST Patrick M. RINGUET Christophe et LAPALUS Jean-René

Rappel de l'ordre du jour :

- Procès - Verbal de la dernière séance
- Avancement du marché de travaux
- Convention CG69 assistance juridique
- Convention médecine du travail
- Opération Pliocène avenant pour le marché Hydroforage
- Points d'information : subventions, études, travaux, exploitation, travaux, branchements plomb
- Questions diverses

M le Président accueille les délégués et propose de modifier l'ordre de passage des points inscrits à l'ordre du jour pour tenir compte des contraintes de chacun, à savoir :

Le comité accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

- Point d'information sur la communication
- Point d'information sur les travaux
- Présentation du projet d'aménagement paysager de la station de traitement de Taponas
- Procès - Verbal de la dernière séance
- Avancement du marché de travaux
- Convention CG69 assistance juridique
- Convention médecine du travail

- Opération Pliocène avenant pour le marché Hydroforage
- Points d'information : subventions, études, exploitation
- Questions diverses

#### 1. Point d'avancement sur la communication

M le Président transmet la parole à M Sylvain SOTTON.

M SOTTON présente les actions de communication en cours et à prévoir :

- Transmission de la lettre INF'EAU de septembre 2018 en cours avec la facturation. Il est précisé qu'un communiqué de presse n'a pas été fait car le démarrage de la station de traitement a été fait dans la discrétion en juillet 2018 avant d'officialiser sur le terrain auprès des usagers.
- Le site internet a été mis à jour
- Il est proposé d'organiser une date de visite de la station de traitement de Taponas en fonctionnement
- Une date de réunion a été programmée pour travailler avec Suez sur la signalétique de la station de traitement
- M SOTTON propose de réfléchir à un programme pédagogique en direction des scolaires du territoire
- Il est rappelé que la date d'inauguration reste à caler (peut être septembre 2019)

Il est dit que la station de traitement de Taponas apporte un important confort supplémentaire auprès de tous les usagers : plus de traces de calcaire, eau plus douce, ...et aussi induit d'importante économie grâce à cette mutualisation du process d'adoucissement.

M SOTTON propose de postuler au prix paysage pour l'année 2019 afin de labeliser le travail qui sera fait et insiste sur la grande importance d'une intégration paysagère de qualité pour un tel site.

M le Président sollicite les questions avant de passer au point suivant de l'ordre du jour.

#### 2. Point d'avancement sur les travaux

M le Président transmet la parole à M Daniel Michaud qui présente au comité l'avancement des travaux du syndicat avec un support spécifique préparé avec l'aide du bureau Safège.

Le support de présentation est annexé au présent procès-verbal.

M MICHAUD présente l'ensemble des travaux :

- L'opération Pliocène (canalisation et forage) et détaille les travaux supplémentaires qu'il a fallu réaliser pour atteindre l'objectif de pompage initial, à savoir 110m<sup>3</sup>/h (voir point spécifique avenant pour les travaux du Pliocène ci-après).
- Les travaux de canalisations avec des plans d'implantation détaillé
- Le programme des branchements Plomb avec une carte de localisation exhaustive hameau par hameau

M MAZILLE demande quelques précisions sur l'implantation du chantier dit « Fort Michon » en limite des communes de Saint Jean d'Ardières et Saint Lager.

M DUPON demande quelques précisions sur le chantier dit de l'église, notamment le nombre de branchement et précise aussi que les toilettes publiques devront être raccordées avec un nouveau branchement.

M MICHAUD confirme la tenue d'une réunion de travail spécifique pour la définition d'un projet de programme de renouvellement des branchements Plomb. Il en reste en effet encore un grand nombre et des arbitrages seront à rendre (ampleur de la programmation annuelle, localisation,..).

M MICHAUD sollicite les retours des délégués sur les travaux qui sont à étudier dans nos communes.

M SOTTON évoque 2 chantiers prioritaires :

- La portion de la RD337 au droit de l'étrétoit pont car le Département du Rhône est en train de programmer une réfection des surfaces (2020).
- Le chantier dit des Etoux qui est en attente depuis plusieurs exercices. Il est dit que cette opération doit suivre les travaux d'assainissement afin de ne pas laisser la rue en chantier.

M DUPON expose l'importance de programmer les travaux de renouvellement sur le RD9 (les Villiers - les Chopins) à Marchampt vis-à-vis de l'évènement de la course de côte très important pour la commune.

En effet le Département du Rhône a acté la réalisation de travaux et souhaite que les travaux de renouvellement eau potable soient réalisés au plus tôt afin de laisser la tranchée se compacter avant la réalisation des enrobées à chaud.

Une pré-étude et un tracé de la canalisation en place a été fait par Safège et Suez et il est convenu de réaliser au plus vite l'étude de détail (traversée de route, bas-côtés, linéaire précis...) afin que le syndicat puisse réaliser les travaux utiles avant Juin 2019 dans l'idéal.

M COMBET demande la date de démarrage du chantier prévu sur Saint Didier sur Beaujeu. Ce chantier est dans la liste de la programmation pour proposer des dates.

M MICHAUD précise que les branchements Plomb réalisés à l'occasion de travaux de renouvellement de canalisations viennent s'ajouter au programme spécifique Plomb.

M JOUBERT sollicite les questions des délégués avant de passer au sujet suivant.

### 3. Intégration paysagère de la station de traitement de Taponas

M le Président passe la parole à MME Stéphanie JAM, entreprise les jardins de la Salamandre, afin qu'elle présente son projet paysager.

MME JAMET présente son projet avec un support complet qui est annexé au présent PV.

Le projet est axé sur le saule et l'osier avec un travail de réflexion en lien avec le syndicat (l'eau), la région (le beaujolais, la Saône) et aussi des références historiques (la vannerie,..).

Le projet est ambitieux mais reste dans le cadre de l'enveloppe prévisionnelle de 1% de l'opération sécurisation.

M le Président sollicite les réactions des délégués sur ce projet intéressant et esthétique.

M FAYARD demande quelques précisions par rapport au choix du saule, notamment vis-à-vis du besoin en eau. MME JAMET précise que cette espèce est très bien adaptée au bord de Saône et au terrain calcaire, même sableux comme Taponas, et qu'un arrosage automatique est prévu afin de se prémunir d'une sécheresse notamment dans les 1ères années. MME JAMET que le saule est une plante possédant de très importantes facultés d'adaptation.

M FAYARD dit que le projet est intéressant et qu'il faudra être vigilant pour rester dans une enveloppe adaptée et ne pas la dépasser car le prix de l'eau est ressenti comme cher par les usagers.

MME LANGLOIS trouve le projet beau et intéressant et donne des précisions sur la grande expérience d'un osiériste basé aux Ardillats qui réalise de très beau projet. MME JAMET confirme qu'elle propose de travailler aussi avec cet expert reconnu nationalement à qui elle a déjà demandé quelques avis et conseils.

M DUPON trouve le projet très bien.

Les élus donnent un avis unanimement favorable à la mise en œuvre de ce projet dont la qualité est nécessaire vu sa position (cœur de village, station de traitement modèle du syndicat..).

Parallèlement M MICHAUD rappelle qu'en parallèle il est aussi prévu la remise à niveau des façades de la station de reprise et la présentation d'une option pour les parois des puits.

M Le Président sollicite une délibération pour lancer et mettre en œuvre le projet.

**Le comité syndical à l'unanimité donne un avis favorable à la poursuite du projet et charge M le Président de tout mettre en œuvre pour une réalisation avant la fin de la période propice aux plantations, à savoir fin mars 2019.**

#### 4. Approbation Procès-Verbal du comité syndical du 20/06/2018

M JOUBERT propose l'approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 juin 2018 au comité syndical.

L'ordre du jour est rappelé ci-après :

- Procès - Verbal de la dernière séance
- Rapport Annuel du Délégué et indicateurs du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'année 2017
- Points d'information : subventions, études, travaux, exploitation
- Questions diverses

**Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.**

#### 5. Avancement du marché de travaux

M le Président transmet la parole à M Serges FESSY qui présente au comité le déroulement de la consultation pour le marché de travaux à bons de commande du syndicat :

- 23/03/2018 : AAPC

- 24/04/2018 : réception des candidatures
- 17/05/2018 : choix des 3 candidats retenus à présenter une offre (PETAVIT, SOGEA et ALBERTAZZI)
- 04/10/2018 : réception des offres
- Analyse et classement des offres avec le classement suivant :
  - o 1<sup>er</sup> ALBERTAZZI : 100/100
  - o 2<sup>ième</sup> PETAVIT : 81,89/100
  - o 3<sup>ième</sup> SOGEA : 72,76/100

Il est précisé que les prix proposés sont les mêmes qu'il y a 4 ans sans actualisation.

#### 6. Convention assistance juridique

M le Président présente la proposition du Le Centre de Gestion du Rhône pour une convention d'assistance juridique couvrant l'ensemble des questions liées à la gestion territoriale : marchés publics, police administrative, intercommunalité, urbanisme,...

Cette convention permet d'avoir accès à la veille juridique et à des formations spécifiques de type « regards sur l'actualité » et au besoin pour des projets plus complexes une réunion peut être organisée.

Le CDG met à disposition 8 interlocuteurs dont 7 juristes.

L'utilisation se fait par courriel :

- [Assistance.juridique@cdg69.fr](mailto:Assistance.juridique@cdg69.fr)
- T 04 72 38 49 50 (tous les jours de 9h30 à 12h)

Le coût est de 1.027 € avec une proratisation pour l'année de signature (soit 135 € pour 2018 si signature au 13/11).

M le Président sollicite l'avis des délégués et après avoir lister les besoins opérationnels du syndicat il est convenu que cette convention n'est pas indispensable.

Il est précisé que le syndicat bénéficie via son contrat d'assurance avec Groupama d'une assistance juridique.

**Le comité syndical à l'unanimité donne un avis défavorable à la passation de cette convention.**

#### 7. Convention médecine du travail

M le Président présente la proposition du Centre de Gestion du Rhône pour une convention pour le service de médecine préventive concernant les agents de la collectivité (1 agent).

Cette convention prévoit la surveillance médicale des agents par un médecin de prévention et un infirmier santé au travail (IST) qui réalise ses interventions sous la responsabilité du médecin.

Le coût est de 0,37% de la masse salariale des agents de la collectivité, soit pour le SIEVA la somme de 68,85 par an.

M le Président rappelle l'obligation réglementaire de l'employeur en ce qui concerne la médecine préventive et demande au comité syndical de délibérer.

**Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- **D'Accepter la convention pour le service de médecine préventive avec le CDG69 pour un montant annuel de 68.85 €, soit 0,37% de la masse salariale**
- **De Solliciter du CDG69 que lui soient affectés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, des agents exerçant les fonctions de médecin de prévention et infirmier santé et travail dans le cadre des missions du service de médecine préventive**
- **De Donner pouvoir à Monsieur le Président, Claude JOUBERT, pour signer la convention ci-annexée**
- **De Préciser que les crédits nécessaires seront inscrits dans les budgets afférents**

8. Opération Pliocène – avenant marché de travaux Hydroforage et suivi CPGF afférent

M le Président demande la présentation des travaux supplémentaires du lot n°2 (forage) de l'opération Pliocène qui conduit à proposer un avenant de régularisation.

Dans le cadre du marché de travaux concernant la mise en service d'une nouvelle ressource d'eau potable dans la nappe du Pliocène, le lot n°2 (Forage) représente un montant de 216.903,40 €

L'avenant n°1 proposé a pour objet de confirmer la modification du marché, qui conformément à l'article 139.3° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, « est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ».

Conformément à l'article 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le montant des modifications prévues ne peut être supérieur à 50% du montant du marché initial.

Les modifications liées à la présence non prévisible de sables fins et de fines autour de la zone crépinée ont nécessité :

- Une deuxième injection d'Hexamétaphosphate suivi d'une purge à l'air lift et de nouvelles heures de pompage par palier et de développement sur groupe électrogène.
- La réalisation d'une diagraphie résistivité,
- Un traitement hydropulse avec air lift et passage caméra,
- De nouvelles heures de pompage par palier et de développement sur secteur.

Il est rappelé que chaque étape supplémentaire a fait l'objet d'une validation technique avec les conseils de l'hydrogéologue M Lenclud et systématiquement une négociation financière.

Malgré des difficultés importantes (dépose de l'ensemble de la colonne, repose de celle-ci, développement supplémentaires), l'objectif de développement est atteint, à savoir 110m<sup>3</sup>/h.

Les modifications induisent un nouveau DQE :

Réf.	Désignation	U	Quantité	HYDROFORAGE	
				P.U. (€HT)	Montant €HT
<b>1/ Transport et Installation</b>					
1.1	Forfait de préparation, chargement, déchargement, transport aller et retour du matériel et du personnel nécessaire à la réalisation des travaux	f	1	26 460.00	26 460.00
1.2	Installation et remplissage de la foreuse sur chaque point de forage, emplacement normalement accessible à nos engins	f	1	9 800.00	9 800.00
1.3	Evacuation des déblais de forage	f	1	3 430.00	3 430.00
<b>2/ Foration et Equipement de l'avant trou</b>					
2.1	Foration benoto 0-20m diamètre 880mm	ml	20.00	441.00	8 820.00
2.2	Fourniture et mise en place d'un tube acier Ø570mm ep10mm	ml	20.00	392.00	7 840.00
2.3	Cimentation au mortier par gravité	f	1.00	3 920.00	3 920.00
2.4	Mise en place d'un capot métallique cadenassé	f	1	588.00	588.00
<b>3/ Foration et Equipement de la chambre de pompage</b>					
3.1	Poursuite de la foration au rotary, de 20 à 124m, Ø558mm	ml	108.50	637.00	69 114.50
3.2	Fourniture et mise en place d'un tube INOX304L, Ø406mm de 0 à 67m	ml	67.00	372.40	24 950.80
3.3	Fourniture et mise en place d'une crépine à fil enroulé en INOX304L, Ø406mm, slot 0,75mm de 67 à 124m	ml	57.00	470.40	26 812.80
3.4	Pose et fourniture de 5 centreurs INOX 406x558mm	u	5	519.40	2 597.00
3.5	Mise en place d'un massif filtrant 1/2mm, roulé lavé calibré siliceux au volume théorique x1,3, de 67 à 124m	m3	8.300	245.00	2 033.50
3.6	Cimentation sous pression ascendante au coulis prise mer - partie fixe	f	1	2 940.00	2 940.00
3.7	Cimentation sous pression ascendante au coulis prise mer de 20 à 67m	m3	5.500	735.00	4 042.50
3.8	Cimentation au béton de 0 à 20m	f	1	1 176.00	1 176.00
<b>4/ Foration et équipement de la chambre de captage</b>					
4.1	Mise en place d'un emulseur de type airlift double colonne	f	2	735.00	1 470.00
4.2	Injection de Hexamétaphosphate, y compris 3h barbotage et une nuit de contact	f	2	2 450.00	4 900.00
4.3	Purge de l'ouvrage à l'air lift	h	20	245.00	4 900.00
<b>5/ Pompage</b>					
5.1	Installation d'un atelier de pompage de 150m³/h à 60m de profondeur	f	12	931.00	11 172.00
5.2	Pompage de développement	h	52	107.80	5 605.60
5.3	Pompage par palier	h	10	107.80	1 078.00
5.4	Pompage de longue durée (72h/ouvrages)	h	72	107.80	7 761.60
<b>6/ Autres prestations</b>					
6.1	Réalisation de diagraphie: - caméra - micromoulinet - thermoconductivité - Gammaray	f	1	4 900.00	4 900.00
6.2	Heure de regie sans force motrice	h			0.00
6.3	Heure de regie avec force motrice	h			0.00
6.4	Réunion avec l'ingénieur en charge des travaux	f	2	637.00	1 274.00
<b>PN7 / PRIX NOUVEAUX</b>					
PN 7.1	Réalisation de diagraphie résistivité	f	1	1 350.00	1 350.00
PN 7.2	Location atelier pompage à l'arrêt	J	4	500.00	2 000.00
PN 7.3	Location atelier pompage en fonctionnement	J	1	850.00	850.00
PN 7.4	pompage de 7 jours avec amoire	f	1	5 500.00	5 500.00
PN 7.5	Passage d'un technicien	f	4	200.00	800.00
PN 7.6	transport camion grue pour descente pompe	f	2	1 200.00	2 400.00
PN 7.7	deplacement, transport et installation	f	1	3 240.00	3 240.00
PN 7.8	traitement hydropulse avec air lift et caméra de cotrole	f	1	21 450.00	21 450.00
PN 7.9	heure de pompage sur secteur (8h de palier + 8h LD)	h	16	95.00	1 520.00
<b>MONTANT TOTAL HT</b>					<b>276 696.30</b>

- Des quantités supplémentaires

Réf.	Désignation	U	P.U. (€HT)	HYDROFORAGE		DIFFERENCE
				quantité avenant	Montant (€HT)	
<b>3/ Foration et Equipement de la chambre de pompage</b>						
3.1	Poursuite de la foration au rotary, de 20 à 124m, Ø558mm	ml	637.00	4.50		2 866.50
<b>4/ Foration et équipement de la chambre de captage</b>						
4.1	Mise en place d'un emulseur de type airlift double colonne	f	735.00	1.00		735.00
4.2	Injection de Hexamétaphosphate, y compris 3h barbotage et une nuit de contact	f	2 450.00	1.00		2 450.00
4.3	Purge de l'ouvrage à l'air lift	h	245.00	10.00		2 450.00
<b>5/ Pompage</b>						
5.1	Installation d'un atelier de pompage de 150m³/h à 60m de profondeur	f	931.00	8.00		7 448.00
5.2	Pompage de développement	h	107.80	36.00		3 880.80
5.3	Pompage par palier	h	107.80	2.00		215.60
<b>6/ Autres prestations</b>						
6.4	Réunion avec l'ingénieur en charge des travaux	f	637.00	1.00		637.00

- Et des travaux nouveaux :

Réf.	Désignation	U.	P.U. (€HT)	quantité avenant	Montant (€HT)
<b>PN7 / PRIX NOUVEAUX</b>					
PN 7.1	Réalisation de diagraphie résistivité	f	1 350.00	1	1 350.00
PN 7.2	Location atelier pompage à l'arrêt	J	500.00	4	2 000.00
PN 7.3	Location atelier pompage en fonctionnement	J	850.00	1	850.00
PN 7.4	pompage de 7 jours avec armoire	f	5 500.00	1	5 500.00
PN 7.5	Passage d'un technicien	f	200.00	4	800.00
PN 7.6	transport camion grue pour descente pompe	f	1 200.00	2	2 400.00
PN 7.7	deplacement, transport et installation	f	3 240.00	1	3 240.00
PN 7.8	traitement hydropulse avec air lift et caméra de cotrole	f	21 450.00	1	21 450.00
PN 7.9	heure de pompage sur secteur (8h de palier + 8h LD)	h	95.00	16	1 520.00

Soit au final un avenant n°1 :

MONTANTS			
MARCHE	MARCHE INITIAL	AVENANT N°1	MARCHE APRES AVENANT
HT	216 903.40	59 792.90	<b>276 696.30</b>
TVA 20%	43 380.68	11 958.58	55 339.26
TTC	260 284.08	71 751.48	<b>332 035.56</b>

▣ % d'écart introduit par l'avenant n°1 : ..... + 27,57%

M Serges FESSY précise que les objectifs de pompage sont atteints (110m<sup>3</sup>/h) alors que le syndicat aurait pu tout perdre.

Il est à noter que sur l'ensemble de l'opération lot 1 et lot 2 l'avenant représente 6,9% du montant total travaux, hors maîtrise d'œuvre et frais liés à la traversée des voies SNCF.

**Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- **De Valider les modifications techniques concernant le lot 2 Forage**
- **D'Autoriser la signature de l'avenant n°1 portant le montant du lot 2 de 216.903,40 € à 276.696,30 €**
- **D'Autoriser M le Président à signer tout document afférent à cet avenant n°1**

**Suivi de la nappe du Pliocène par le bureau CPGF Horizons**

Le bureau CPGF Horizons réalise pour le compte du syndicat le suivi quantitatif et qualitatif de la nappe du Pliocène à Saint Jean d'Ardières dans le cadre du renouvellement de la demande d'autorisation d'exploiter la ressource.

Le montant initial du marché notifié le 24/01/2018 est rappelé ci-dessous :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 22.561,45 €
- Montant TTC : 27.073,74 €

Il est expliqué au comité syndical que suite à un décalage des opérations de pompage liées à des avaries lors de la conception du forage, il a été nécessaire de prolonger le suivi quantitatif de la nappe du Pliocène pendant 21 semaines supplémentaires (immobilisation des sondes de mesures, passage du technicien régulier pour la surveillance et analyse des résultats supplémentaires).



Le prix unitaire d'une semaine de suivi étant de 150 €, le montant du suivi complémentaire s'élève à :  $21 \times 150 \text{ € HT} = 3.150 \text{ € HT}$ .

Ce montant représentant environ 14% du montant initial le syndicat propose un avenant au marché afin de prendre en compte de suivi supplémentaire indépendant de la volonté du bureau d'études.

L'avenant n°1 proposé a pour objet de confirmer la modification du marché, qui conformément à l'article 139.3° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, « est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ».

Conformément à l'article 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le montant des modifications prévues ne peut être supérieur à 50% du montant du marché initial.

Soit au final un avenant n°1 proposé :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 3.150,00 €
- Montant TTC : 3.780,00 €

Soit le nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 25.711,45 €
- Montant TTC : 30.853,74 €

Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De Valider les modifications techniques concernant le marché de suivi quantitatif et qualitatif de la nappe du Pliocène à Saint Jean d'Ardières dans le cadre du renouvellement de la demande d'autorisation d'exploiter la ressource
- D'Autoriser la signature de l'avenant n°1 portant le montant du marché de 27.073,74€TTC à 30.853,74€TTC
- D'Autoriser M le Président à signer tout document afférent à ce marché

## 9. Points d'avancement

### *Subventions Rhône*

Le Département du Rhône accorde une subvention de 101 200 € au SIEVA pour le dossier de Renouvellement 2018.

### *Subventions Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse*

L'Agence de l'Eau confirme une aide financière de 20% (soit 62.000€) sur les travaux de renouvellement de l'ossature DN250 fonte grise sous la RD337 (programme de 320.000€ttc) si lancement avant fin novembre 2018.

*Etudes DUP Taponas*

L'enquête publique s'est déroulée du 17/09 au 19/10/2018.

La notification avec le modèle réglementaire a soulevé énormément de réactions des propriétaires (principalement le terme « expropriation » qui a focalisé les interrogations) et le commissaire enquêteur avec l'aide de la Mairie a procédé à de très nombreuses explications lors des 3 permanences (18/9, 25/9 et 19/10).

Au final il reste 1 important point dur qui est la problématique du monde agricole et principalement les exploitations dont le siège est situé dans le périmètre de protection rapproché (2 fermes).

En effet les exploitants agricoles, principalement 1, sont très angoissés et très inquiets sur le devenir de leur exploitation.

Une réunion a été organisée le 2/10/2018 en Mairie de Taponas où les exploitants agricoles concernés ont été invités et reçus.

Suite à cette réunion le SIEVA a rédigé un courrier officiel annexé à la présente note de synthèse aux services de l'état pour faire remonter les points d'inquiétude des exploitants agricoles et avec pour objectif que la rédaction du projet d'arrêté préfectoral soit amendée.

A ce jour nous sommes dans l'attente du rapport et de l'avis officiel du commissaire enquêteur et l'ARS est en train d'actualiser la rédaction de son projet d'arrêté préfectoral pour prendre en compte (ou pas) certaines de nos observations.

Bien entendu, au final, quelque-soit l'arrêté préfectoral définitif, l'exploitant principalement concerné garde la liberté de s'opposer juridiquement à la DUP.

M Daniel FAYARD intervient pour confirmer la difficulté de ce dossier qu'il constate mal accepté, principalement par le monde agricole à cause de servitudes impactantes, surtout pour les exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est situé dans le périmètre de protection rapproché (PPR).

M FAYARD exprime son incompréhension car les agriculteurs qui n'ont jamais pollués sont pénalisés alors que les pollueurs sont en dérogation.

M CHARCOSSET, solidaire du monde agricole, s'associe à M FAYARD pour dénoncer un projet d'arrêté Préfectoral qui empêchera le monde agricole d'exercer son activité à cause de servitudes lourdes et handicapantes alors que la pollution diffuse agricole n'a jamais polluée l'eau du syndicat. Il fait état des contraintes et des r=normes qui s'accumulent toujours plus sans aucun avantage ni intérêt pour le monde agricole.

Il est rappelé l'avancement de la procédure réglementaire :

- Enquête publique réalisée et close par le commissaire enquêteur
- Courrier du SIEVA au service de l'état listant les points du projet d'arrêté qu'il pourrait être utile d'amender afin de ne pas impacter les exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est situé en PPR
- Attente du rapport du commissaire enquêteur et de son avis officiel
- Attente des décisions de l'ARS pour rédiger un projet d'arrêté préfectoral définitif prenant mieux en compte les sièges d'exploitations agricoles existants en PPR

Certains s'étonnent fortement des périmètres tracés par l'hydrogéologue agréé qui excluent les secteurs de maraîchage les plus polluantes pour l'eau.

Il est précisé que l'hydrogéologue agréé est nommé par les services de l'état et qu'il est seul compétent pour tracer les périmètres de protection des champs de captation des eaux.

Il est convenu de suivre en temps réel les suites de cette procédure.

#### *Etude autorisation de prélèvement définitif pour le champ captant du Pliocène*

A ce jour nous disposons d'une déclaration accordée en date du 14 février 2017 pour 200.000m<sup>3</sup>/an.

La dépose de la demande d'autorisation définitive a été légèrement décalée pour s'adapter au planning du chantier du Pliocène (équipement du forage F2 en cours) et sera établie par CPGF avant la fin de l'année 2018 pour ensuite suivre le circuit d'instruction officiel (compter entre 6 et 10 mois).

Une fois l'autorisation définitive en place, alors les services de l'état organiserons l'enquête de DUP propre au champ captant du Pliocène. Il sera proposé de communiquer avec le monde agricole avant le lancement de l'enquête publique au vu de l'expérience de la DUP de Taponas.

#### *Exploitation*

M le Président demande à l'entreprise Suez de donner des explications sur des anomalies, pour l'essentiel les problèmes de gestion de la clientèle et de facturation et sur la problématique des rendements.

L'entreprise SUEZ Eau France intervient pour présenter 2 supports qui sont annexés au présent PV :

- M HARTMANN, Directeur de la Clientèle pour Suez Région, présente des statistiques globales sur le traitement de la clientèle  
M le Président demande à Suez de remettre rapidement en place une gestion de proximité au niveau du site de Chavanne comme cela a toujours existé.  
Suez n'apporte aucune réponse claire à cette question simple.  
M le Président rappelle toute l'importance d'une gestion de qualité et de proximité et insiste pour obtenir une réponse satisfaisante rapidement.  
M HARTMANN dit qu'il doit revenir vers M le Président avec M ALQUIER pour lui exposer une solution.  
M le Président entend cette proposition et répète que la solution est simple et doit être rapidement mis en place, à savoir remettre une secrétaire à l'accueil Suez de Chavanne avec une présence suffisante pour recevoir les usagers du territoire qui comme le rappelle M le Président ne se limite pas au SIEVA mais au Beaujolais Nord.  
Il est exposé les difficultés de joindre le numéro d'appel malgré les statistiques présentées et il est confirmé à nouveau la recrudescence des erreurs de facturation qui génère d'importantes remontées des usagers qui ne parviennent pas à obtenir des informations fiables et consolidées dans des délais raisonnables.  
Le syndicat sollicite les coordonnées des interlocuteurs vers lesquels les usagers doivent être dirigés car chaque jour de nombreux usagers aboutissent au syndicat et mobilise un temps précieux qui devrait être pris en charge par Suez.

Il est convenu de transmettre les cas concrets directement à M HARTMANN ; toutefois cela a ses limites car il y a tellement de cas que nous ne pouvons pas non plus les recenser tous au vu du temps nécessaire.

MME LANGLOIS insiste sur l'importance du contact humain

- M Lazzaroni et Maestracci présente les modalités opérationnelles de recherche de fuites  
Il est présenté dans le détail les recherches de fuites par pré-localisation de mars à octobre 2018 avec un tableau d'estimation des volumes diffus perdus économisés. En extrapolant cela donne des volumes impressionnants car supérieur à 100.000m3.  
M FESSY demande à Suez de maintenir les moyens dans la durée et de continuer à réduire les fuites pour présenter des chiffres de rendement acceptable lors des prochaines réunions.

M GUIBAUD de l'entreprise Suez, conformément à notre demande, nous a transmis par courriel un point précis de l'avancement de l'opération qui est retranscrit ci-après :

### **POINT D'AVANCEMENT PROJET TELER. SIEVA ARDIERES au 01/11/2018.**

#### **Consistance projet :**

Système : TELERELEVE 2G « ON CONNECT »

Modèle éco : marché de travaux (parc cpts appartient à la collectivité + parc concentrateurs appartient à 3S qui livre les services TELERELEVE)

Services : cœur d'offre + **Alerte Fuite**

Découpage administratif : 15 communes

Parc clients : **7588** clts actifs

Parc concentrateurs : **19** unités prévisionnelles

Délai d'exécution contractuel : 18 mois pour lot 1 « infrastructures transmission/SI » et 24 mois pour lot 2 « pose compteurs-émetteurs », mais engagement SUEZ pour réduction délai de pt masse.

Performance contractuelle = **97 %** des compteurs équipés TELERELEVE devront être captés et restitués en mode « facturable » (index à moins de 10 j de vétusté).

#### **LOT 1 « INFRASTRUCTURES TRANSMISSION / SI »**

##### **Parc concentrateurs :**

**10** concentrateurs actifs au 01/11/2018 soit **53 %** en tx d'équipement. 15 Concentrateurs formellement définis à ce stade des prospections puis consolidation du parc en fonction des résultats de la performance (configuration cible évaluée à 19 concentrateurs).

Récapitulation globale d'instruction :

COMMUNE	SITE	ETAT	CONVENTION	NBR CONCENTRATEURS CHIFFRAGE	NBR CONCENTRATEURS PREVUS	NBR CONCENTRATEURS INSTALLES
BEAUJEU	PYLONE ATC	EN ATTENTE INSTALLATION		2	1	
REGNIE DURETTE	EGLISE	INSTALLE	OK	1	1	1
QUINCIE EN	EGLISE	INSTALLE	OK	1	1	1
ST JEAN D'ARDIERES	STATION PIZAY	INSTALLE	SUEZ	2	2	1
	IMMEUBLE	EN ATTENTE INSTALLATION				
CERCIE						
ST LAGER	PYLONE TDF	EN ATTENTE INSTALLATION		1	1	
LANTIGNIE	RESERVOIR LES MONTERNIERS	INSTALLE	SUEZ	1	1	1
TAPONAS	STATION POMPAGE	INSTALLE	SUEZ	1	1	1
DRACE	EGLISE	INSTALLE	OK	1	1	1
VILLIE MORGON				2	0	0
LES ARDILLATS	EGLISE	INSTALLE	OK	3	2	1
ST DIDIER SUR BEAUJEU	PARTICULIER GAEC DES 3 VILLAGES	VT PREVU LE 09/11	OK			
CHENELETTE	EGLISE	INSTALLE	OK	2	2	2
	STATION LA GUISE	INSTALLE	SUEZ			
MARCHAMPT	CHAPELLE	EN ATTENTE VALIDATION CRVT (travaux a effectuer par la mairie avant installation)	OK	1	1	
VERNAVY	RESERVOIR LE BOURG VERNAY	INSTALLE	SUEZ	1	1	1
				19	15	10

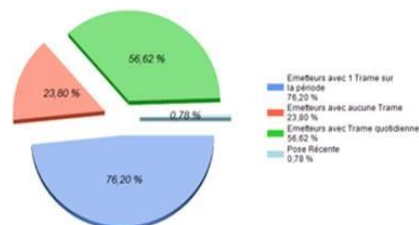
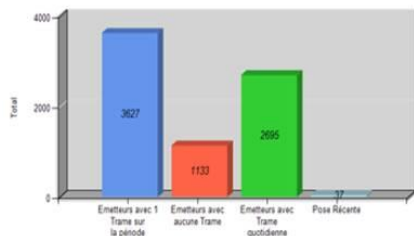
**Performance :**

Etat de la performance couverture (parc concentrateurs en phase construction).

- Couverture Optimum = données quotidiennes = **56 %** (index rapatriés tous les jours).
- Couverture Médiane = données à moins de 10 j = **76 %** (index rapatriés tous les jours et/ou à moins de 10 j de vétusté)
- Couverture insuffisante = données à plus de 10 j = **24 %** (index rapatriés à plus de 10 j de vétusté ou pas du tout)

Performance Contrat (Statistiques Performance Tram à 10 j) SIEVA ARDIERES au 01/11/2018

Nom Contractant	Nom Agence	Nom Contrat	Nom Service	Nom Ville	Code INSEE	Fluide	# Emetteurs		Emetteurs avec Trame quotidienne		Emetteurs avec au moins 1 Trame sur la période		Emetteurs avec aucune Trame		Pose Récente		Emetteurs ayant envoyé une trame ce jour		Emetteurs ayant eu 30j de trames	
							#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%		
ARA - Aveyronne Rhône Alpes	AG Moats du Beaujolais Métropole	SIEVA ARDIERE S	Cœur d'offre + AF Mixte	Les Ardillats	69012	EAU	62	36	58,06	50	80,65	0	0,00	0	0	70,37	32,26			
				Beaujeu	69018	EAU	800	233	26,48	399	45,34	481	54,66	0	0	35	32,27			
				Cercie	69036	EAU	399	217	54,39	296	74,19	103	25,91	1	0,25	63,91	65,41			
				Drace	69077	EAU	80	28	35	75	93,75	5	6,25	13	16,25	87,5	32,5			
				Lantignie	69109	EAU	218	111	50,92	144	66,06	74	33,94	0	0	57,34	51,38			
				Quincie-en-Beaujolais	69162	EAU	582	424	72,85	506	86,94	76	13,06	0	0	78,52	82,13			
				Regnie-Durette	69165	EAU	444	351	79,05	416	93,69	28	6,31	0	0	85,36	87,16			
				Saint-Didier-sur-Beaujeu	69196	EAU	4	4	100	4	100	0	0	0	0	100	100			
				Saint-Jean-d'Ardieres	69211	EAU	1536	1032	67,19	1356	88,28	169	11,00	1	0,07	76,69	79,89			
				Saint-Lager	69218	EAU	372	147	39,52	209	56,16	169	45,43	3	0,81	50	48,66			
				Taponas	69242	EAU	182	111	60,99	171	93,96	11	6,04	19	10,44	87,26	22,53			
				Vernay	69261	EAU	1	1	100	1	100	0	0	0	0	100	100			
				<b>Total</b>						<b>4760</b>	<b>2695</b>	<b>56,62</b>	<b>3627</b>	<b>76,2</b>	<b>1133</b>	<b>23,80</b>	<b>37</b>	<b>0,78</b>	<b>66,51</b>	<b>63,49</b>



**LOT 2 «POSE COMPTEURS-EMETTEURS»**

**Parc émetteurs :**

4760 cpts visibles au 01/11/2018 dans Système Information Téléréleve (SITR) soit **63 %** en tx d'équipement apparent (voir répartition par communes dans graphe ci-dessus).

5027 cpts équipés sur le terrain au 01/11/2018, soit **66 %** en tx d'équipement réel, mais pas encore visible suite aux délais d'intégration.

Contrat Intervention		EAU DSP VALLEE D'ARDIERES (SIE)		
Étiquettes de lignes	Nombre de Type intervention	compteurs	émetteurs	dont DP
branchement eau créer avec compteur téléF	8			
compteur avec émetteur téléR enquêter	11			
compteur poser avec émetteur téléR	99			
compteur remplacer avec émetteur téléR	1583			
déplacement improductif	1526			
émetteur téléR déposer	1			
émetteur téléR poser (sans compteur)	3337			
émetteur téléR renouveler (sans compteur)	8			
émetteur téléR reparamétrer	30			
<b>Total général</b>	<b>6603</b>			
<b>Total Productif</b>	<b>5027</b>	<b>1690</b>	<b>3337</b>	<b>83</b>
Source G2 Infocentre du 01/01 au 01/11/2018				

**Planification :**

ST JEAN D'ARDIERES, BEAUJEU, QUINCIE, REGNIE DURETTE, CERCIE : primo passage en masse quasiment terminé (reste quelques fiches diffuses pour meubler les créneaux en RV + repasse de consolidation)

ST LAGER : déployé à 85 %

LANTIGNIE : déployé à 50%

LES ARDILLATS : déployé à 20 %

DRACE : déployé à 20 %

**Dominante de la période :**

Production sensiblement en ligne avec le planning mais nous serons contraints de différer la VABF prévue sur BEAUJEU et ST JEAN D'ARDIERES, car il manque 2 concentrateurs pour lesquels les tractations avancent lentement. La phase Mise Au Point qui avait été planifiée en octobre devra être reportée à date ultérieure lorsque les 2 derniers concentrateurs seront posés. Pour maintenir l'effectif sur le périmètre SIEVA ARDIERES, nous avons réorienté le déploiement en anticipant dès octobre les communes DES ARDILLATS et de DRACE. Cette situation va générer une avance sur le calendrier initial qui se régularisera par lissage ultérieur.

**Refus installation TELERELEVE par clientèle :**

Dénombrement actualisé à **99** clients ayant formellement refusé la TELERELEVE.

**Projet facture des 3 premiers Trimestres 2018 (T1 + T2 + T3) :**

Nous allons préparer le décompte et le soumettre à la collectivité prochainement.

M le Président sollicite un retour de l'entreprise Suez sur les ventes d'eau à nos voisins du SIVU Grosne et Sornin. Il est confirmé que notre eau potable permet de compléter les besoins du territoire en période de sécheresse car les sources sont très sensibles aux étiages sévères et il est parfois nécessaire d'utiliser des camions-citernes en complément pour consolider certains réservoirs.

Les délégués s'inquiètent de ces périodes de sécheresse sévères qui se multiplient avec des conséquences toujours plus lourdes (fissures d'habitations, étiage sévère, tarissement, dépérissement de la végétation,..).

*Etudes Loi NOTRe portée par la CCSB*

M le Président sollicite M Serges FESSY pour présenter l'avancement de l'étude dite loi NOTRe sur la compétence eau potable lancée par la CCSB.

Il est rappelé que me FESSY pilote cette étude pour le compte de la CCSB.

Un comité de pilotage (COFIL) est prévu le 11/12/2018.

Serges FESSY rappelle l'importance de cette étude et les documents intéressants produits et précise que la stratégie qui semble se dessiner et de reporter la prise de compétence au-delà de 2020 afin de se laisser le temps de bien préparer ce transfert qui au plus tard interviendra en 2026.

M FAYARD évoque l'intérêt de lissage du prix de l'eau, M FESSY confirme cet intérêt mais en laissant le temps nécessaire pour une transition lissée, préparée et en douceur.

M FESSY prévoit une présentation plus détaillée lors du prochain comité sur ce sujet important et intéressant.

#### 10. Questions diverses

M le Président sollicite les questions diverses des délégués.

M FAYARD a 4 questions :

- Programmation de la réfection de la voirie au droit du chantier de la station de traitement de Taponas
- Question de l'avenir de la maison dite RAMEL propriété du syndicat
- Avancement de la télérelève (il est confirmé que l'avancement sera transmis avec le présent PV)
- Une bouche à clef saillante qui risque de provoquer un percement de pneumatique

M PIAZZA soulève une problématique :

- Depuis la mise en place de l'antenne de la télérelève dans le clocher de Dracé, l'horloge se dérègle constamment
- Comité de fin d'année : **prochain comité syndical le 12/12/2018 à 17h30**